



Madame, Monsieur, Cher(e) Elu(e)

Ce jour, la Commission Supérieure d'Appel de la Fédération Française de Football a reçu le HAC en son appel, à la suite de la décision de 1^{ère} Instance de lui donner matches perdus contre Nice, à l'occasion des barrages d'accession à la Division 2 Féminine.

Dans sa décision, la Commission d'Appel reconnaît le bien fondé des arguments développés par le club et souligne notamment qu'aucun acte délictueux de quelque nature que ce soit n'est à reprocher au HAC.

La Commission d'Appel prend acte que les licences de toutes les joueuses du HAC ont été délivrées conformément aux règlements et qu'aucun grief ne peut être retenu contre le club.

En conséquence, la Commission d'Appel a annulé la décision de 1^{ère} Instance et rétabli le HAC dans ses droits. Ainsi l'équipe féminine du HAC évoluera bien en Championnat de France de 2^{ème} Division en 2018/2019.

Cette décision constitue un grand soulagement pour toutes les composantes du Club et, en premier lieu, les joueuses, leur encadrement, et leur entraîneur, Thierry UVENARD.

C'est avec un grand bonheur que je souhaitais partager cette superbe nouvelle avec vous, vous confirmant mon plein engagement dans ce projet de développement du football féminin dans notre ville, tant au plan sportif que social.

Vous remerciant de votre soutien constant, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

Vincent R Volpe Jr
Président

